PILI TRUST CONSULTING

Conditions générales de vente

Pilitrust Consulting – actions de formation et bilans de compétences · Version V1 du 13/11/2026

Article 1 – Identification du prestataire

Pilitrust Consulting, SASU au capital de 500 €, immatriculée au RCS de Sarreguemines sous le n° 105 580 658, SIRET 105 580 658 00018, dont le siège est situé 4 rue des Bleuets, 57890 Porcelette. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44570531257 auprès du préfet de la région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Contact : Joseph Pili, joseph@pilitrust.fr, 06 64 03 52 78, www.josephpili.fr.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de Pilitrust Consulting : actions de formation en intra-entreprise et bilans de compétences. Elles s'adressent aux clients professionnels (entreprises, associations, administrations) et aux particuliers qui financent eux-mêmes leur prestation. Toute commande implique l'acceptation des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit contraire.

Les bilans de compétences financés par le compte personnel de formation (CPF) sont, à ce jour, contractés avec REACTIF Consultants et relèvent des conditions générales de la plateforme Mon Compte Formation et de cet organisme.

Article 3 – Offre, commande et contrat

- **Formations (clients professionnels)** : après l'analyse du besoin, Pilitrust Consulting adresse une proposition et le programme. La commande est ferme à la signature de la convention de formation (articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail).
- **Particuliers qui financent eux-mêmes leur formation** : un contrat de formation est signé avant toute inscription définitive (article L. 6353-3 du Code du travail).
- **Bilan de compétences** : un entretien préalable gratuit et sans engagement précède toute inscription. Le bilan fait l'objet d'une convention ou d'un contrat signé par le bénéficiaire et, le cas échéant, par l'employeur ou le financeur. Il se déroule en trois phases (préliminaire, investigation, conclusion), conformément aux articles L. 6313-4 et R. 6313-4 du Code du travail.

Article 4 – Prix

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxe : TVA non applicable, article 261-4-4° a du Code général des impôts.

- Formations « Manager une équipe efficacement » et « Négociation commerciale et techniques de vente » : 1 260 € par jour, soit 2 520 € par groupe pour 2 jours (14 heures), de 1 à 8 participants. Les frais de déplacement sont facturés en sus, selon devis.
- Bilan de compétences : 1 600 € (14 heures en 11 séances, suivi à 6 mois inclus).

Le prix applicable est celui de la proposition ou du devis accepté.

Article 5 – Modalités de paiement

- **Clients professionnels** : facture émise à l'issue de la prestation, payable à 30 jours à compter de sa date d'émission, par virement. En cas de retard, des pénalités sont dues au taux de la Banque centrale européenne majoré de 10 points (article L. 441-10 du Code de commerce), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article D. 441-5 du Code de commerce).
- **Prise en charge par un financeur** (OPCO ou autre) : il appartient au client d'obtenir l'accord de prise en charge avant le début de la prestation et de l'indiquer lors de la commande. À défaut de paiement par le financeur, la prestation est facturée au client.
- **Particuliers** : aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation. À son expiration, un acompte de 30 % du prix au maximum peut être demandé ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la prestation (article L. 6353-6 du Code du travail).

Article 6 – Droit de rétractation (particuliers)

Le particulier dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat, à exercer par lettre recommandée avec avis de réception (article L. 6353-5 du Code du travail). Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, ce délai est de 14 jours (article L. 221-18 du Code de la consommation).

Article 7 – Annulation, report, abandon

- **Par le client professionnel** : toute annulation ou report doit être notifié par écrit. Annulation reçue plus de 14 jours calendaires avant le début : aucun frais. Entre 14 et 7 jours : 30 % du prix. Moins de 7 jours ou absence le jour de la formation : 50 % du prix. Ces sommes constituent un dédommagement : elles ne peuvent pas être imputées sur une prise en charge par un OPCO et sont facturées séparément. Le remplacement d'un participant par un autre est possible sans frais.
- **Par le particulier** : en cas d'abandon pour cause de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement réalisées sont dues, au prorata de leur valeur (article L. 6353-7 du Code du travail). Dans les autres cas, les séances réalisées restent dues.
- **Par Pilitrust Consulting** : en cas d'empêchement du formateur ou du consultant, ou si le nombre de participants est insuffisant, Pilitrust Consulting propose une nouvelle date ou une séance à distance, sans frais. À défaut d'accord, les sommes versées sont intégralement remboursées.

Article 8 – Déroulement, accessibilité et adaptation

Les formations ont lieu dans les locaux du client ou à distance ; les bilans, dans le bureau de Porcelette ou à distance. Le bureau de Porcelette n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite : une séance à distance ou une salle accessible, louée sans surcoût, est alors proposée. Toute personne ayant un besoin d'adaptation (situation de handicap, santé, contraintes) peut contacter le référent handicap, Joseph Pili, avant ou pendant la prestation. Le client s'engage à fournir une salle adaptée pour les formations dans ses locaux et à signaler toute contrainte d'accessibilité.

Article 9 – Documents remis

Pour une formation : convention ou contrat, programme, convocation, livret d'accueil et règlement intérieur, puis attestation de fin de formation et certificat de réalisation. Pour un bilan : convention ou contrat, programme personnalisé, document de synthèse et certificat de réalisation.

Article 10 – Confidentialité du bilan de compétences

Les résultats du bilan et le document de synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers, y compris l'employeur, qu'avec son accord écrit (article L. 6313-4 du Code du travail). Les documents élaborés pour la réalisation du bilan sont détruits au terme de la prestation, selon les règles du Code du travail. Le consultant est tenu au secret professionnel.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les supports remis restent la propriété de Pilitrust Consulting. Ils sont destinés à l'usage personnel des participants et ne peuvent être reproduits, diffusés ou utilisés à d'autres fins sans autorisation écrite.

Article 12 – Données personnelles

Les données collectées (identité, coordonnées, éléments de parcours) servent uniquement à la gestion de la prestation, au respect des obligations légales et à l'amélioration de la qualité. Elles sont conservées le temps nécessaire à ces finalités et aux obligations légales, puis supprimées. Conformément au règlement général sur la protection des données, chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, en écrivant à joseph@pilitrust.fr. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

Article 13 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par e-mail à joseph@pilitrust.fr, par téléphone ou à l'aide du formulaire de réclamation. Pilitrust Consulting en accuse réception sous 8 heures ouvrées, l'analyse et apporte une réponse écrite.

Article 14 – Médiation de la consommation (particuliers)

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C – 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris – Tél. : 01 89 47 00 14 – Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php – Mail : litiges@cm2c.net

Le particulier peut aussi utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, s'il a conclu le contrat en ligne.

Article 15 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, pour un client professionnel, le tribunal compétent est celui de Sarreguemines ; pour un particulier, les règles de compétence de droit commun s'appliquent.